



Feuillet n°032/PPI/DDH-J/06/2021 du 1er au 30 juin 2021 portant Monitoring des violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en République Démocratique du Congo.

www.ppi-ong.org

CONTEXTE

Au cours du mois de juin 2021, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains, a documenté « Treize (13) nouveaux cas de violations et abus des droits des défenseurs des droits humains et des journalistes en RDC ». Ces violations et abus qui ont touché deux femmes défenseurs des droits humains sont entre autres, deux (1) journalistes dont le correspondant du média en ligne Libre Grand Lac attaqué la nuit à son domicile à Goma dans la province du Nord-Kivu et un autre de la radio Flash Fm de Kamanyola dans le Sud-Kivu qui vit actuellement sous menaces. Il est à noter également la situation de deux (2) activistes pro-démocratie harcelés judiciairement par l'auditorat près le tribunal militaire de garnison de Goma au Nord-Kivu, quatre (4) acteurs de la société civile-parmi eux une femme-arrêtés et jetés en prison dans la province de Bas-Uélé, un (1) député provincial arrêté et gardé en prison dans la province de l'Ituri pour avoir donné son opinion sur les multiples promesses irréalisables du président Félix Tshisekedi et un (1) DDH sous harcèlement judiciaire par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe dans la ville province de Kinshasa. Enfin, au cours de ce mois, on a enregistré également l'arrestation et détention de deux (2) DDH dans le territoire de Mwenga en province du Sud-Kivu, tandis qu'en territoire d'Idjwi dans la même province, une (1) femme DDH, madame Esther Muratwa présidente de la société civile dans cette entité traverse des graves menaces et son domicile a été attaqué à deux reprises. Son mari ayant été grièvement blessé par les malfrats lors de ces attaques à répétition, la DDH vit présentement en clandestinité et continue à recevoir des messages d'intimidations et des menaces.

Signalons qu'au cours du mois de juin 2021, la courbe est un peu en baisse par rapport aux mois de mai et avril, où PPI a documenté respectivement 28 et 163 nouveaux cas des violations des droits des DDH, des journalistes et des médias en RDC. L'objectif étant d'atteindre « zéro cas » des violations et abus,

la production de ce feuillet appuyé par INTERNEWS Europe en termes d'« un miroir ou répertoire » vise à rendre disponible cet outil de plaidoyer afin que non seulement ces cas soient connus par tous et ne demeurent pas dans un silence, mais également plaider pour que les auteurs de ces actes soient interpellés et punis conformément à la loi.

Au regard de ces violations et abus décrits, ci-dessous une brève présentation des circonstances dans lesquelles ils se sont déroulés.

PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la protection Intégrée (PPI) est une organisation du droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libre des persécutions et violations de leurs droits ».

PPI a pour mission, « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ». www.ppi-ong.org

La production de ce feuillet s'inscrit dans le cadre du projet, « Appui à la production du feuillet de monitoring des violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC », avec le soutien financier d'INTERNEWS Europe, dans son projet « Afia Amani Grands-Lacs », visant une réponse rapide à la COVID-19.



Bukavu/Sud-Kivu/RDC
14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org
Site web: www.ppi-ong.org

I. Violences contre les journalistes et médias

1. Attaque du domicile d'un journaliste à Goma :

Journaliste du média en ligne « Libregrandlac.com », Daniel Michombero a été attaqué à son domicile à Goma la nuit du 22 juin 2021 par des hommes armés et non autrement identifiés. Ceux-ci n'ont exigé que le matériel de reportage qu'utilise le journaliste. Avant de s'en aller librement, ils ont tabassé son épouse et ses enfants et saccager tous les biens de la maison.

2. Menace contre un journaliste à Kamanyola:

Maliyamungu Butoto Charles, journaliste de la radio Flash Fm de Kamanyola dans la province du Sud-Kivu vit sous menaces des groupes armés identifiés comme des maï-maï, depuis la fin de la deuxième semaine du mois de juin. D'après ses confrères joints par PPI, tout est parti d'un reportage réalisé par le journaliste Charles au sujet des affrontements entre les forces armées congolaises (FARDC) et un groupe des maï-maï dans les collines de Lemera. Le journaliste ayant contacté le porte-parole de l'armée régulière pour savoir l'évolution de la situation sur le terrain, aussitôt son interview diffusée, ces maï-maï ont commencé à l'appeler pour solliciter également leur version des faits quant aux bilans de ces affrontements. Le journaliste n'ayant pas accepté d'accorder la parole à un groupe rebelle, dès lors il reçoit des messages des menaces. Aux dernières nouvelles, PPI a appris que suite à cette situation, aucun journaliste de cette radio ne peut s'hasarder présentement d'aller couvrir une information du côté de Luvungi, Uvira ou vers Lemera. Préoccupée par ces menaces et surtout au regard du contexte sécuritaire de la plaine de la ruzizi qui demeure volatile, PPI appelle les autorités compétentes à assurer la sécurité aux journalistes de la radio Flash Fm de Kamanyola et à Charles Maliyamungu en particulier.

II. Violences et abus contre les DDH

1. Arrestation et détention de 7 DDH :

a. Madame Véronique Lekabusia Ayoma, Messieurs Jean Marie Epekama Alabi, Didier Waussa Mambule et le Pasteur Théophile Gbadi Aliambiti :

Respectivement Coordinatrice de la Nouvelle Société civile Congolaise (NSCC) de Bas-Uele, Président de la Société Civile Forces vives de Bas-Uele, Secrétaire Exécutif de la société civile forces vives de Bas-Uele et de la composante Confessions religieuses de la société civile de Bas-Uele. Ils sont aussi membres de la Dynamique pour la Cohésion et le Développement, DYCOD. Ces acteurs sociaux ont été arrêtés par l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) de Bas-Uélé, le vendredi 11 juin 2021, et jetés en prison. Leur crime est d'avoir appelé à une journée ville morte au mois de mai 2021. Il sied de souligner qu'appeler à une journée ville morte est l'une des actions citoyennes non violentes garanties par la constitution de la RDC et d'autres instruments tant nationaux qu'internationaux pour revendiquer les droits qu'on estime non respectés.

b. Silibo Mganda Wa Mwami : Coordonnateur du Mouvement des Sociétés Civiles du Congo (MSCO) à Kamituga, dans le territoire de Mwenga en province du Sud-Kivu, Silibo a été arrêté le samedi 12 juin 2021, à son domicile et conduit au cachot de la police nationale congolaise (PNC) à Kamituga. L'activiste est accusé d'avoir appelé la population et toutes les autres couches sociales du territoire de Mwenga à observer deux journées ville-morte pour dénoncer la mauvaise gestion et le détournement au sein du bureau urbano-territorial des mines qui serait orchestrés par le chef de bureau, Monsieur Kalingwa Bin Kalingwa (d'ailleurs suspendu par le Maire de Kamituga en janvier 2021). PPI condamne le comportement du commandant de la PNC ville de Kamituga qui, pour libérer l'activiste, lui exigeait d'écrire une note dans laquelle il s'engage à ne plus jamais organiser une quelconque manifestation sur tout le territoire de Mwenga.

c. Kyamusoke Ngandu : Président de la société civile locale de Mitobo à Kitutu dans le territoire de Mwenga au Sud-Kivu, Valentin Kyamusoke Ngandu a été arrêté le 21 juin 2021, par deux officiers dont le colonel Pendo et un autre capitaine, tous éléments des Forces Armées de la RD Congo basés à Kitutu, dans le territoire de Mwenga. Cet acteur de la société civile revenait de la ville de Kamituga où il s'était rendu dans l'objectif de rencontrer le gouverneur de province, Monsieur Théo Ngwabidje Kasi en mission dans cette ville, pour un plaidoyer en rapport avec le conflit qui oppose actuellement la population de Mitobo à la société minière Chinoise « Oriental Ressource Congo, ORC ». Un conflit dont à l'origine le non-respect des engagements de la société vis-à-vis du cahier de charge de la communauté, où la population doit être indemnisée pour les champs et autres entités communautaires occupés et exploités par ladite société. La société ORC se serait fait entourer par des officiers militaires pour faire peur à la population et réduire au silence tout défenseur des droits humains qui veut porter haut la cause.

Devant cette situation et contre vents et marais, Monsieur Kyamusoke Ngandu a porté la voix de sa communauté. Malgré ses efforts, Kyamusoke n'a malheureusement pas eu la chance de parler au gouverneur à Kamituga. Il évoque les autorités administratives et protocolaires qui ne lui ont pas permis de parler directement au Gouverneur de Province. De son retour au village, à Mitobo, il va être interpellé puis arrêté par les deux officiers ci-haut cités et jeté au cachot. Pour sa libération, il lui a été demandé de payer une somme de 1.000.000 FC (un million des francs congolais), soit 500 dollars américains, chose qu'il n'a pas acceptée.

Il ne sera libéré que deux jours plus tard, soit le 23 juin, après l'implication des certaines autorités et organisations des droits de l'Homme qui ont dénoncé son arrestation illégale et arbitraire.

d. Jean-Bosco Assamba : Député provincial élu de Bunia dans la province de l'Ituri, Jean-Bosco Assamba, s'est vu arrêté et mis en détention par l'auditorat militaire de l'Ituri à Bunia, accusé **d'« outrage au chef de l'Etat »**. Après une nuit au cachot militaire de la ville de Bunia, le député a été jeté à la prison centrale de Bunia. Une arrestation qui se produit pendant que le Président de la République qui, lors de son investiture le 24 janvier 2019, avait promis garantir la liberté d'expression et d'opinion à tout le monde, séjourne dans la région. En effet, le 23 juin 2021, lors d'une rencontre entre les élus et la société civile à Bunia, le député avait soutenu que le Président de la République promettait trop sans tenir à réaliser ses promesses. Dans cette rencontre, le député plaidait pour la paix et la sécurité en Ituri et revenait sur le nombre des promesses non réalisées faites par le Président Felix Tshisekedi. Se rangeant du côté de ceux qui qualifient le Président de « prometteur-non-réalisateur », le député n'a pas mâché ses mots et a lâché « le Président trompe beaucoup ». Une opinion qui lui a coûté la prison pendant plus de 48 heures, malgré ses immunités entant qu'élu du peuple. Plusieurs organisations de défense des droits humains (ONGDH) ont dénoncé et condamné ce comportement de la justice militaire d'Ituri de s'apprendre à un député qui n'a fait qu'exprimer son opinion et plaider pour la tenue des promesses faites par le Chef de l'Etat. Si l'arrestation d'un député couvert d'immunités peut être aussi simple et rapide que ça, les ONGDH craignent pour les citoyens ordinaires dont la mission est de défendre les droits des autres au quotidien et appellent les autorités militaires nouvellement investies dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri dans le cadre de l'Etat de siège à mettre un peu d'eau dans leur vin car le fait que ces deux provinces soient en plein Etat de siège n'est pas synonyme d'usage abusif du pouvoir.

e. Attaques répétitives du domicile de Madame Esther à Idjwi : Présidente de la société civile en territoire d'Idjwi au Sud-Kivu, Madame Esther Muratwa est victime des menaces graves et attaques répétées à son domicile dans le village de Kagusha, groupement de Bugarula, chefferie de Rubenga dans le territoire d'Idjwi. Au cours du mois de juin 2021, son domicile a été ciblé à deux reprises par des individus non identifiés. La première attaque va avoir lieu le 22 juin par plus de 5 individus munis d'armes blanches. Ceux-ci ont forcé la porte de la maison d'Esther Muratwa en se servant de ces armes blanches à leur possession.

Les voisins, ayant entendu les cris de détresse d'Esther, de son mari et des enfants, ont fait une alerte en pleine nuit et ces « malfrats » ont pris le large, tout promettant de revenir avec force. Effectivement, quatre jours plus tard, soit le 26 juin, la deuxième attaque va se produire. Les malfrats vont faire irruption dans la maison de la DDH à 1h du matin, après avoir forcé la porte principale. Ici, il ne restait que la porte de la chambre pour qu'il y ait contact direct entre les assaillants et Esther. Les cris d'alarme provenant de la maison d'Esther ont réveillé les voisins qui se sont mobilisés à la même minute. En entendant l'arrivée des voisins, les assaillants se sont vite retirés de la maison et ont pris la poudre d'escampette, malheureusement après avoir blessé grièvement le mari de la DDH. Il est à noter que depuis son arrivée à la tête de la société civile noyau territorial d'Idjwi, Esther Muratwa travaille sur plusieurs dossiers dans la défense des droits de la population de cette île. A titre illustratif, elle a pris le devant dans la dénonciation des tracasseries orchestrées par les forces navales congolaises commises à Idjwi et dont sont victimes les pêcheurs congolais au lac Kivu. Au cours de ce mois de juin, elle a dénoncé et organisé des sit-in et marches contre la sur taxation imposée par les autorités territoriales (surtout au marché de Kishenyi). En outre, elle n'a cessé de dénoncer et mener des plaidoyers dans plusieurs cas d'arrestations arbitraires devenues monnaie courante au parquet près le tribunal de paix d'Idjwi. Dans le même angle, sa structure de la société civile et la jeunesse d'Idjwi ont conjointement organisé un sit-in au bureau du territoire au cours du même mois de juin pour dénoncer l'abattage exagéré d'arbres autour du terrain de football situé en face dudit bureau par l'autorité territoriale. Tout cela a coûté à la défenseure des menaces et intimidations venant aussi bien des autorités militaires, policières, administratives que coutumières. Au regard de ces attaques à domicile suivies de messages des menaces de mort, Esther a été obligée de quitter son toit pour aller vivre en clandestinité, loin de son mari et de ses sept enfants.

f. Harcèlement judiciaire du DDH Jean François Mombia Atuku à Kinshasa : Jean François et le président du conseil d'administration du Réseau d'Information et d'Appui aux ONG en République Démocratique du Congo (RIO), un collectif regroupant plusieurs dizaines d'organisations non-gouvernementales et d'associations paysannes présentes dans plusieurs provinces du pays, et ayant pour vocation de renforcer les capacités de ses membres tout en leur servant de porte-voix auprès de différents acteurs dont les médias.

Le 15 juin 2021, il lui a été adressé un mandat de comparution du Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe. Ce mandat ne citait aucun motif, aucune infraction pour laquelle le DDH devrait aller comparaître.

Le 17 juin 2021, jour de la comparution, Jean François qui n'étant pas à Kinshasa, va se faire représenter par son avocat mais le procureur a insisté sur la nécessité de sa présence physique et s'est abstenu de dire le motif pour lequel le DDH est convoqué. Il a toutefois laissé entendre qu'il est au courant de ses mouvements et a tout intérêt à se présenter à temps. Signalons que le DDH Jean François a, depuis la création de RIAO en 2006, été victime des plusieurs harcèlements, intimidations, attaques du domicile, arrestations, menaces de morts et surveillance policière pour avoir mené des activités légitimes et pacifiques en faveur de la défense des droits humains en République Démocratique du Congo. A maintes reprises, Jean François a été obligé de s'exiler, craignant pour sa sécurité. En 2019, il a perdu un de ses collaborateurs au sein du réseau, Monsieur Joël Imbangola Luneza, violemment battu et tué

Va suivre, de l'auditorat près le tribunal militaire de garnison de Goma, mandat d'amener. PPI estime que le comportement de la FDNT, une propriété de l'épouse de Felix Antoine Tshisekedi, Président de la RD Congo, est non seulement une fuite en avant pour étouffer toute possibilité d'enquête visant les membres de cette fondation et quelques autorités politico-administratives dans le détournement présumé de l'aide aux sinistrés, mais elle est aussi, en complicité avec l'auditorat près le tribunal militaire de garnison de Goma, une démarche visant purement et simplement à réduire au silence les militants qui, pourtant, jouent un rôle très important dans la défense des droits et intérêts communs.

III. Violences contre les militantes pro-démocraties et répression des manifestations

Harcèlement judiciaire de 2 militants du mouvement citoyen LUCHA à Goma : Le 04 juin 2021, la Lucha a dénoncé, via son compte Twitter, le détournement d'une partie de l'aide humanitaire destinée aux sinistrés de l'éruption du volcan Nyiragongo du 22 mai 2021, dans la ville de Goma ; un détournement dont certains dirigeants de la FDNT à Goma et certaines autorités locales seraient responsables. La FDNT n'a pas voulu entendre cela de ses oreilles et en date du 07 juin 2021, elle a saisi par une plainte l'auditorat près le tribunal militaire de garnison de Goma contre ceux qu'elle appelle « responsables » de la LUCHA RDC, les accusant de diffamation. L'auditorat militaire va mander les militants Espoir Ngalukiye et Ghislain Muhiwa de comparaître le 15 juin 2021. Ce mandat de comparution a été jugé par les militants « d'acharnement » tout simplement et par conséquent, ceux-ci ne se sont pas présentés.



Recommandations

Ainsi, tout en condamnant avec véhémence ces violations et abus, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) recommande ce qui suit :

1. Au Président de la République de :

-S'impliquer personnellement afin que cessent toutes les violations décrites chaque jour à l'égard des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC, particulièrement en cette période de la pandémie à corona virus, d'une part, et d'Etat de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri ;

- Garantir en toutes circonstances que tous les défenseur.es. des droits humains en RD Congo sont à mesure de continuer leur travail sans craintes de représailles et libres de toutes restrictions, y compris les harcèlements judiciaires, les menaces ou les arrestations ;

- Mettre fin au harcèlement judiciaire dont sont victimes les DDH et les journalistes dans la ville province de Kinshasa, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ;

- D'enjoindre aux autorités qui continuent à détenir illégalement les DDH et les journalistes dans plusieurs prisons et cachots de la république de les libérer immédiatement et sans condition ;

- Veiller au respect de tous les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui protègent les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias dans l'exercice de leur travail.

2. Aux députés nationaux : de voter la loi sur la dépenalisation des délits de presse et la loi portant protection des DDH en République Démocratique du Congo afin que les journalistes et les DDH soient à l'abri des violations des droits humains ;

3. Aux Gouverneurs militaires du Nord-Kivu et de l'Ituri : de ne pas faire de l'Etat de siège une occasion de dictature et de persécution des DDH car l'activisme n'est pas un crime ;

4. Au Gouverneur du Sud-Kivu : de s'impliquer dans la recherche d'une solution paisible dans le conflit qui oppose la population de Mitobo (à Mwenga) à la société minière chinoise Oriental Ressource Congo, ORC.

Contacts et Adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

 www.ppi-ong.org

  PPIREGIONALE

Partenaires à ce projet

